



Delai de paiement de succession/intertie du notaire

Par **odile mattiauda**, le **09/06/2011** à **19:39**

Je suis ressortissante française résidente aux États-Unis. Je suis bénéficiaire de la succession d'une tante décédée à Marseille le 30 septembre 2010. La succession a été suivie par le notaire de ma tante depuis la première semaine d'octobre. Elle consiste en des liquidités bancaires (2 comptes) et deux contrats d'assurance-vie.

- En ce qui concerne l'assurance-vie, le notaire m'a informé qu'aucun paiement ne pourrait être effectué jusqu'à délivrance du certificat de non-exigibilité des droits par le Trésor Public. Après 7 mois et demi, ce certificat a finalement été délivré et transmis à la caisse d'épargne (CEPAC), qui m'a informé que le paiement devrait avoir lieu d'ici 10-15 jours à compter du 27 mai. À ce jour, je n'ai reçu aucun paiement alors que mon frère, également bénéficiaire et résident en France a encaissé le règlement de son contrat en octobre 2010.

-En ce qui concerne, les comptes bancaires :

Le notaire m'a informé que le solde du compte caisse d'épargne lui a été remis le 24 mai et a été viré sur mon compte LCL. À ce jour, je n'ai reçu aucun paiement.

Elle m'informe également qu'elle est en attente du virement LCL et ne me donne aucune information concernant le délai, ni ne me fournit les relevés bancaires et coordonnées des gestionnaires de ces deux comptes, que je lui ai demandés, de manière à les contacter directement.

Mes questions :

- 1- Est-il vrai qu'en tant que ressortissante française résidente à l'étranger, je suis soumise à des délais supérieurs ce qui, à mes yeux constitue une discrimination ? Et quel est mon recours ?
- 2- Existe-t-il une instance pour faire pression sur le notaire pour obtenir les renseignements sur les établissements bancaires que je lui ai demandés ?
- 3- Ce délai de 8 mois pour obtenir le règlement d'une succession vous semble-t-il raisonnable ?
- 4- Est-il raisonnable et possible d'obtenir des intérêts sur les liquidités bancaires auprès des établissements financiers en question, compte tenu de ce délai ?

5- Existe-t-il un site sur lequel je peux soumettre mon evaluation (review) de ce notaire ?

Meilleures Salutations,